

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers  
en exercice :** 19  
**Présents :** 15  
**Votants :** 18

L'an deux-mille-vingt-six, le 15 juin, le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 10 juin, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de C. BERTHOMIER, Maire,

**PRESENTS :** N. MOLLARD, J. FENESTRAZ, F. VINIT, S. DOS SANTOS, I. LAPORTE, D. MORAIN, T. MEROT, J. BON BETEMPS-PETIT, B. VOIRON, S. GEOFFROY, V. LE SAUX, C. LONGO, E. PARENT, M. SOUBEYRAND

**ABSENTS :** A. VINCENT ayant donné procuration à E. PARENT, JL. THERME ayant donné procuration à S. GEOFFROY, N. FAVRE ayant donné procuration I. LAPORTE. L.DECROIX.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer Monsieur Thierry MEROT ayant été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

### DELIBERATION N° 2026 – 37

#### OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Monsieur l'adjoint au maire en charge de la vie associative propose à l'assemblée, conformément à la délibération du 13 octobre 2014, que soient attribuées les subventions suivantes aux associations de la commune, sous réserve de la transmission des documents financiers, compte rendu de la dernière Assemblée Générale de l'association et le contrat d'engagement républicain :

- Aide financière fixe de **150 €** pour chacune des associations suivantes :

1. Amicale des donneurs de sang,
2. Amicale des sapeurs-pompiers
3. Amicale des parents d'élèves,
4. Mei hua zhuang,
5. Le comité d'animation et de culture de Saint Jean d'Arvey,
6. Gymnastique à Saint-Jean d'Arvey,
7. Les Monts d'Arvey,
8. Adapar,
9. Activ'athlon,
10. Club de l'amitié,
11. Savoie en yoga et relaxation,
12. Association pour la préservation du patrimoine Sangerain
13. Sanger' As,
14. Espace Chamalou,
15. ACCA de St jean d'Arvey,
16. Les Croés,
17. Au fil du jeu,
18. Production Xalibu,
19. Gingko biloba,
20. Le café solidaire de Saint-Jean d'Arvey
21. En Cors en cœur
22. Savoie Solidarité Migrants
23. Team Peugeot Autosport 70
24. Les lendemains qui chantent
25. Orphelinat à Sauraha Népal

- Aide financière de 150€ aux associations départementales suivantes :

## DELEGATION DES PORTES DRAPEAUX DE SAVOIE

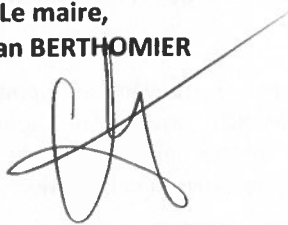

- Aide financière aux projets : néant

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'aide aux associations telle que définie ci-dessus, pour un montant total de 3 900 €
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

**La délibération est adoptée à unanimité par 18 voix pour.**

Pour extrait conforme

<p><b>Le maire, Christian BERTHOMIER</b></p> 	<p><b>Le secrétaire de séance Thierry MEROT</b></p> 
--	--

*Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre une décision du Conseil Municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*